Ecole Jean Auzilhon
Av. du 11 novembre
30 260 Quissac

Conseil d'école du 12 MARS 2019

Personnes présentes :
M.Abrieu, Président du SIRP
Mme Laune, Directrice ALP
Mme Rigaux, Directrice de l'école
Mmes Juvancic, Charlon, Berne, Pouillon, Dumesnil, Enseignantes
M. Espuche, Thuilliez, Lincy, Moretti, Enseignants
Mmes Tricot, Mourgues, Le Roux, Godet, Représentantes élues des parents d'élèves
M. Suisse Représentant élu des parents d'élèves
Personnes excusées :

Début de la séance : 18h **Fin de la séance** : 20h
Ordre du jour :

1. Les effectifs de l'école
2. La modification du règlement de l'école (consommation des bonbons)
3. Présentation du bilan financier des Péquélets
4. Le climat scolaire
5. Les activités pédagogiques :

- La pratique du sport
- L'organisation des ateliers TICE sans intervenant
- La liaison CM2 / 6ème
- L'équipement en matériel adapté
- Les sorties

1. Les effectifs de l'école

L'école a accueilli 8 nouveaux élèves, il y a eu 2 départs : il y a 253 élèves inscrits (247 au 6 novembre, date du 1er conseil d'école).

57 CP 54 CM2

42 CE1 11 Ulis

42 CE2

48 CM1

A cette date, il est donc prévu 255 élèves à la rentrée. Il faut savoir que nous allons sans aucun doute avoir de nouvelles inscriptions dont il n'est pas possible de connaître le nombre…

Ce qui est certain c'est que les effectifs par classe seront élevés sans compter les inclusions des élèves de la classe Ulis et qu'il n'y a pas de salle de classe de disponible s'il fallait ouvrir une 12ème classe…

2. Modification du règlement :

L'équipe enseignante est inquiète de la quantité de sucreries ingérées par certains enfants, dès 8h45.C'est mauvais pour leur santé (diabète, carie, surpoids…) des études sont engagées afin de prouver le rôle actif du sucre dans l'hyperactivité des enfants…

De plus, l'apport de ces bonbons est à l'origine de conflits (partage parfois voulu, parfois imposé). Certains apportent de l'argent pour demander à des enfants restés à l'extérieur de faire leurs achats…

De nombreuses écoles ont fait le choix d'interdire la consommation de sucreries, l'équipe enseignante souhaite franchir ce cap.

A la place de « Les sucreries doivent rester exceptionnelles (fêtes et anniversaires). Nous souhaitons « Les bonbons et les chewing-gums sont interdits y compris aux fêtes et anniversaires ».

Résultat du vote : 17 pour
0 contre
0 abstention

En raison de l'évolution des technologies, il est important de préciser dans la liste des objets qui ne sont pas autorisés à l'école, les objets connectés (téléphones portables, montres connectées qui n'ont aucune utilité à l'école).

A la place de « Il est souhaitable que les enfants apportent à l'école ni argent, ni objet de valeur, ni correcteur blanc » les enseignants souhaitent: **« Il est interdit d'apporter à l'école de l'argent, des objets de valeur (notamment les objets connectés**), **des correcteurs blancs.** » *Les correcteurs blancs ont toujours été interdits en raison de leurs composés toxiques.*

Résultat du vote : 17 pour
0 contre
0 abstention

M. Abrieu s'interroge pour savoir si l'école n'a pas un lieu sûr pour conserver le téléphone portable des enfants dans la journée, car certains enfants pourraient avoir à joindre leurs parents sur le chemin de l'école. Il faudrait un endroit sûr, fermé à clé pour chaque classe et il n'y en a pas.

Mme Rigaux rappelle qu'il est possible que des parents soient joints au téléphone à la demande de leur enfant, il faut que cela reste exceptionnel.

Présentation du bilan financier des Péquélets :

Le document détaillé est joint en annexe.

3. Le climat scolaire

Les RPE ont souhaité que ce sujet soit une nouvelle fois abordé, à la demande de plusieurs parents.

La violence n'est pas propre au seul domaine de l'école, c'est toute la société qui est violente, les enfants grandissent en subissant des émissions violentes à des heures de grande diffusion, jouent à des jeux vidéos d'adultes parfois, sont confrontés sur le net, à des images pornographiques (cf.débats en classe)

De plus, on se rend compte que les élèves ont de plus en plus de difficultés à gérer leurs relations au sein du groupe, leurs émotions.

C'est donc toute la communauté éducative, dans son ensemble, qui doit réfléchir et apporter de solutions.

Que fait l'école ? Dans le cadre de l'éducation civique et morale mais aussi en littérature, en histoire, de nombreuses séances sont consacrées chaque année à la lutte contre la violence. La violence n'est jamais un moyen pour répondre à un problème. Elle ne résout rien.

A chaque conseil d'école, l'équipe enseignante présente les dispositifs qu'elle a mis en place afin d'améliorer le climat scolaire plus particulièrement pour le moment où les enfants sont réunis en récréation :

- Augmentation du nombre d'adultes de surveillance (7) avec un adulte affecté à la seule surveillance des WC
- Aménagement de l'espace cour (séparation du cycle 2 et du cycle 3 / zones de jeux et plannings / zone de remédiation)
- Mise en place des conseils de coopération
- L'élaboration d'un nouveau règlement de cour par les élèves délégués (plus concis, plus simple) avec un choix de sanctions
- Les enseignants ont demandé et obtenu des formations (harcèlement, gestion des conflits…)

Au niveau de la sanction :

Chaque règle du règlement de cour est assortie d'une sanction graduée et adaptée :

- isolement de l'élève,
- nettoyage de la zone souillée,
- confiscation d'objet,
- immobilisation (pour une durée variable)
- mis en place du conseil de maîtres pour revenir sur ce qui s'est passé, faire formuler ce qui est reproché pour une prise de conscience. Un travail conséquent (sur la violence, la politesse…) est donné à titre de sanction. Ce travail doit être signé par les parents qui sont ensuite reçus par le conseil de maîtres.
- Ce peut être en cas de conflits répétés entre 2 ou plusieurs élèves, l'écriture d'un contrat avec des objectifs à tenir et des rencontres régulières avec la directrice pour vérifier que les termes du contrat sont respectés. Ce dispositif simple (coûteux en temps) est très efficace.

C'est visiblement insuffisant parce que l'école, seule, n'est pas en capacité d'y remédier.

Elle a besoin du soutien des collectivités locales (l'aménagement de l'espace étant primordial), des parents. Elle a besoin du respect de l'autorité de l'adulte (l'enseignant doit trop souvent se justifier et cela atteint son autorité auprès de l'enfant). Il faut donner au principe de co-éducation tout son sens.

Actuellement, l'équipe n'est pas en mesure de faire plus mais elle reste ouverte à toutes les propositions qui pourraient aider à une amélioration.

Mme Charlon intervient à propos du lien entre la difficulté de gérer les émotions et la durée passée devant des jeux vidéos très violents.

M. Lincy témoigne, qu'au sein de sa classe, il a posé la question : Y a –t-il de la violence à l'école ? La réponse a été unanimement oui. Quand il a souhaité préciser : qui en a été victime ? Aucun élève n'a répondu.

Les enseignants ne nient pas que les échanges peuvent être violents mais le ressenti est très différent de la réalité.

Un RPE s'inquiète des propos grossiers de certains enfants. Les enseignants confirment que les AVS, les enseignants en sont parfois les destinataires.

Les RPE s'inquiètent de savoir ce qui se passe, dès lors : les enfants sont punis mais il faut parfois que les enseignants doivent, ensuite, trop souvent, justifier la punition auprès des parents.

L'équipe se tient informée (témoignages, expérimentation, travaux de la recherche…) et il est proposé, à l'issu de ces échanges, que certains articles soient transmis par mail aux parents, eux aussi, en demande, parfois.

Le harcèlement :

Les RPE souhaitaient être informés de ce qui se passe en cas de harcèlement.

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque :

- les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée,
- la relation entre l'agresseur (ou les agresseurs) et la victime est asymétrique. Le harcèlement est inséparable

de **la mise en place d'une situation de domination.**

Quand une situation d'harcèlement est connue, la directrice de l'école doit le déclarer sur l'application « Faits d'établissement »

Suite à ce signalement, l'école est contactée par un membre de l'équipe de l'EMAS qui analyse, alors, la situation.

Il est demandé à l'école de compléter une fiche de déclaration de harcèlement et cette fiche sera transmise auprès des services de Mme Le Rectrice.

Si le harcèlement est connu par d'autres voies (courrier, saisine du médiateur académique, appel aux différentes plateformes), l'école est contactée par la division Vie de l'élève de l'Inspection académique. Là aussi, il sera demandé de compléter la déclaration.

Au niveau de l'école :

L'élève harcelé sera reçu pour recueillir son témoignage, puis les enfants témoins (actifs ou passifs)et enfin, de l'élève auteur du harcèlement. Il sera informé de la situation (sans que le nom de l'élève soit révélé), des conséquences du harcèlement sur l'élève harcelé, des suites données en termes de sanctions. La psychologue scolaire pourra intervenir en cas de déni de l'élève.

Les parents de l'élève harcelé seront reçus pour être informés des actions menées pour protéger leur enfant. Ensuite, ce seront les parents des témoins qui seront reçus à leur tour, et bien sûr les parents de l'élève auteur (afin qu'ils soient eux aussi avisés des actions menées et des suites possibles).

Ces entretiens ont aussi et surtout une mission éducative : il s'agit d'agir ensemble à mettre fin à ce harcèlement. Il convient de faire émerger les responsabilités de chacun, les erreurs, afin de ne pas les reproduire.

Suites :

- Information autour du harcèlement.
- Mise en place d'un contrat avec des objectifs simples qui doivent être tenus.
- En cas de danger : transmission d'informations préoccupantes au Conseil départemental ou de signalements au procureur de la République
- Orientation pour une prise en charge de soins et/ou soutien psychologique
- Conseils juridiques auprès des associations de victimes

4. Les activités pédagogiques

La pratique du sport :

Conformément aux programmes officiels, les classes pratiquent le sport chaque semaine alors que l'école ne dispose d'aucune infrastructure (terrain de sport, stade, gymnase mis à part la salle Eminence…). Les enseignants reconnaissent que quelques rares séances ont pu être annulées si l'enseignant ou trop d'enfants de la classe sont

malades, si la sécurité des enfants ne peut être assurée, si le temps est particulièrement mauvais.
M. Suisse fait remarquer qu'enfant, il n'avait aucun espace aménagé pour faire sport et que pourtant, il pratiquait, et qu'il a vraiment le sentiment que les séances d'EPS sont plus souvent sacrifiées que les séances de français, de math…
Les enseignants admettent que le mail envoyé à ce propos, les a amenés à réfléchir sur leurs pratiques. Mme Rigaux fait remarquer que les allées et venues (école/salle Eminence ou école/espace le long du Vidourle sont fréquents sur la semaine) preuve que les enfants font sport. Certains RPE le reconnaissent mais M. Suisse insiste pour que ses propos soient bien entendus.
Mme Berne lui assure que c'est bien le cas. Mme Charlon témoigne de sa difficulté à mettre en place un cycle escalade, il faudrait qu'elle utilise le mur d'escalade du collège et il y a un problème de responsabilité, même si ces séances seront animées par une personne diplômée d'état.
M. Abrieu informe que la convention a été signée pour l'utilisation du gymnase sur des créneaux restés libres. Le prêt de matériel est exclu de cette convention mais le Sirp pourra acheter le matériel sur présentation de projet.
Mme Rigaux demande des éclaircissements sur les personnes à contacter car un parent lui a signalé la présence d'un essaim de frelons asiatiques sous le pont. M. Abrieu ne peut lui répondre mais il promet de s'en occuper très rapidement.

Le non renouvellement du contrat de M. De Bortoli en janvier :

M. De Bortoli assurait 8h45 de son temps pour l'animation des ateliers en informatique à l'école primaire et 2h45 pour la maintenance du matériel (SIRP/ écoles).
Rien n'oblige les collectivités locales à assurer le coût de l'animation même si chacun est conscient qu'il est matériellement impossible de s'occuper à la fois de 14 élèves placés devant les ordinateurs et 12 autres laissés en travail autonome.
Les parents conscients de ces difficultés ont proposé de demander une participation de 10€ par famille pour poursuivre le financement de ces ateliers, M. de Bortoli étant volontaire pour travailler dans ces conditions.
Mais cela n'est pas possible, l'école publique est gratuite.
D'autres parents (ou grands-parents) se sont proposés pour aider au sein des classes, ponctuellement.

La maintenance n'est plus assurée, ce qui va très rapidement poser des problèmes. Cette suppression de poste intervient alors que venait de se mettre en place dans le cadre du projet école/collège, la participation au concours Castor informatique (CM2/6ème) et que l'équipement de 4 classes de l'école est en bonne voie (appel à projet numérique de l'Etat qui permet l'octroi d'une aide égale à 50 % du projet).
M. Abrieu reconnaît que c'est problématique mais ce n'est pas une question de financement. Il serait favorable à un poste créée et partagé (avec d'autres villages). Il pense que l'APE est en mesure d'utiliser les services d'une personne.
Mme Godet lui répond que l'APE ne peut être employeur.

La liaison CM2 / 6ème

Dans le cadre de la liaison CM2/6ème, l'ensemble des élèves de CM2 participent à un atelier d'écriture à partir de l'introduction et de la conclusion de textes proposés par les professeurs de collège. L'objectif est de créer un livre numérique commun aux CM2 et 6èmes (les classes de 6ème mènent le même projet).
Il n'y aura pas de journées «Portes ouvertes » cette année, mais les parents de CM2 seront reçus à une réunion d'information animée par M. Parey le jeudi 4 avril à 18h au collège. Et, le Mardi 14 mai, les élèves de CM2 passeront toute la matinée au collège : un accueil avec petit déjeuner leur sera proposé dès 7h45. A 8h30 les enfants seront répartis en groupes. Chaque groupe se verra proposer une succession d'ateliers jusqu' à 11h25 et sera accompagné par 2 élèves de 6ème. Ces ateliers leur feront découvrir le site du collège mais aussi certains

cours : physique, d'arts plastiques, de SVT, Education musicale.

Les élèves de CM2 iront également assister à la représentation de la pièce de théâtre présentée par la classe de 6ème PAC, comme depuis plusieurs années, maintenant.

L'équipement en matériel adapté

Une petite cérémonie a été organisée le jeudi 31 janvier, en présence des membres de l'association « Rêvons pour nos pitchounets », de M. Joly qui représentait M. l'Inspecteur de circonscription, des mamans de Luna et Manon, de la directrice, des deux enseignants de la classe et de M. Aubert, correspondant du Midi libre.

Il s'agissait de fêter la mise à disposition de bureaux adaptés au handicap de nos deux élèves Manon et Luna par l'Association dont notre collègue Muriel Gras est membre. Depuis septembre, nous sollicitions l'Education nationale (Hansdiscol) , le Sirp, afin que ces élèves puissent travailler dans des conditions correctes (leur fauteuil roulant ne leur permettant pas d'utiliser des bureaux ordinaires).

En l'absence de réponse positive, M. Fesquet a donc proposé de faire diffuser un message pour rechercher d'éventuels bureaux adaptés, non utilisés, dans d'autres écoles du Gard. Il n'y a pas eu de retour si ce n'est des personnes qui s'offusquaient de la situation. C'est ainsi que Muriel Gras a sollicité l' association dont elle est membre et qu'une solution a été trouvée. Un grand merci à Muriel.

Il était important de le signaler pour saluer leur belle action car les fillettes sont restées 5 mois dans cette situation. Merci à M. Aubert qui a fait paraître un article dans le Midi libre du 8 février.

M. Abrieu s'étonne de ne pas avoir été invité, qu'il était dans l'attente d'une réponse concernant une subvention. Il précise qu'il n'avait pas conscience de l'urgence de la situation.

Les sorties

Le vendredi 12 avril : journée au Visiatome à Marcoule avec des ateliers scientifiques 520€ de car/ visite et ateliers gratuits) CM1-CM2 M. Moretti et CM2 Mmes Rigaux et Renoud

le 9 mai : les CE2 et le CP-CE1 iront à Nîmes (les CE2 au Musée de la Romanité)

Le mardi 21 mai : visite de la grotte Chauvet 480€ car + Classe CE2-CM1 Mme Pouillon et Mme Berne

Le mardi 18 juin : journée à l'Etang de Scamandre (180€ + 409€ de car) Classes CP

Les actions :

Journée de prévention routière le 12 février pour les classes de CM2, le gagnant est Jean Suisse mais il ne souhaite pas participer à la finale à Nîmes, en juin. *Nous attendons de connaître le nom de celui qui le remplacera.*

Le mardi 16 avril, les enfants de la maternelle organisent leur petit carnaval, ils viendront retrouver les grands du primaire durant la récréation de l'après-midi. Les enfants du primaire seront invités à se déguiser eux aussi. Un goûter sera partagé.

Durant le 3 ème trimestre, les classes des niveaux CE2 et CM1 bénéficieront **des interventions autour du Vidourle**. Merci à M. Espuche qui s'occupe de contacter l'Association en charge de cette sensibilisation et qui gère ensuite les plannings d'intervention.

L'école (et plus particulièrement Mme Berne qui sera assistée du club d'athlétisme d'Anduze) organisera en mai (le 10 mai) **un cross**, sur l'espace qui longe le Vidourle. Ce cross réunira **tous** les enfants de l'école y compris les enfants qui souffrent d'un handicap. Une autorisation sera demandée au Maire pour occuper l'espace et à M. Chabrol pour autoriser le passage des enfants par la pharmacie. M. Abrieu pense qu'un garde municipal pourra intervenir pour aider à la sécurité du déplacement.

Une demande sera fait auprès des services du Conseil départemental pour obtenir des lots de récompense. L'Association des Péquélets financera l'achat des médailles.

5. **La propreté dans les espaces cantine et toilettes :**

Des parents se sont inquiétés de l'absence de papier toilettes dans les WC et les enfants se plaignent que c'est souvent sale.

Mme Laune reconnaît qu'une fois, le renouvellement du papier n'avait pas été fait, mais cela reste exceptionnel.

Par contre, il y a un gros gaspillage du papier : certains enfants s'amusent à dérouler le papier et à en garnir les cuvettes de papier.

En ce qui concerne la propreté, les lieux sont lavés 2 fois par jour, ce qui se fait rarement ailleurs.

Mme Bodein signale qu'un enfant se fait voler son goûter. Les enseignants demandent à la famille de se rapprocher d'eux afin que cela cesse rapidement.

Mme Godet souhaite remercier Mme Berne et M. Abrieu pour les interventions qui sont confiées à son mari : cela l'aide énormément. Ces échanges avec les enfants lui font le plus grand bien.